

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-215904145-20260521-202604290017DEB-DE

Département du Nord

\*\*\*\*\*

Arrondissement de Douai

\*\*\*\*\*

Canton d'ANICHE

\*\*\*\*\*

COMMUNE

MONTIGNY EN OSTREVENT

RÉPUBLIQUE

\*\*\*\*\*

### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

Le 29 Avril 2026 à 19h00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en Mairie, sous la présidence de M. Pascal JUMEAUX, Maire de Montigny en Ostrevent.

**Étaient présents** : M. Pascal JUMEAUX - M. Gérard LAURENT - Mme Martine FEHLICH

M. Stanislas SZPERKA - Mme Marie Ange DELSERT - M. Jean Christophe GUINCHI  
Mme Wendy DOLATA - M. Philippe SIRIU - M. Yazid KAHAL - Mme Cathy GENEL  
M. Daniel HUGOO - Mme Henriette Wailly - Mme Malika RICCELLI - M. Nicolas LEBECQ - M. Julien BUQUET - Mme Gyliane JAMBART - M. Salvatore DE CESARE  
Mme Annick BROUWERS - M. Olivier BODIN - M. Hervé MORELLE  
Mme Kathy POLLART - M. Stéphane BOUTRY - Mme Karine BRONSART

**Procurations** : M. Christian JAKEL à M. Gérard LAURENT, Mme Fabienne WOJCIECHOWSKI à Mme WAILLY Henriette, Mme Fanny TEMPESTA à M. Stanislas SZPERKA, Mme Rita KFOURY à Mme Annick BROUWERS

**Secrétaire de séance** : M. Yazid KAHAL

Date de la convocation : 23/04/2026

Membres en exercice : 27

Présents : 23

Votants : 27

Procurations : 4

Démissionnaires : 0

### OBJET : CESSION IMMOBILIERE RUE MAURICE RAVEL

Suite à la mise en vente du terrain sis rue Maurice Ravel, parcelle cadastrée AB 428 pour une superficie de 1642 m<sup>2</sup>, en application de la délibération du conseil municipal de 6 mars 2025, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le premier acquéreur qui s'était manifesté, s'est désisté.

En conséquence, le Maire sollicite le conseil municipal afin de poursuivre la procédure de cession dudit bien, et le cas échéant, lui autoriser à prendre attache avec les acquéreurs suivants.

Le conseil municipal, sur invitation de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, se prononce et

#### DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de cession.
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre attache avec les acquéreurs suivants.

Délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme.

Certifié par le Maire  
Pascal JUMEAUX

